

Institut de Formation aux Carrières Administratives, Sanitaires et Sociales

## Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur

### MARS 2020

#### *Le métier*

Le Moniteur Educateur participe à l'action éducative, l'animation et l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap. Il exerce une relation éducative au sein d'un espace collectif.

Il travaille au sein des établissements relevant du champ du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé ou encore de l'insertion et pour des publics constitués d'enfants, d'adolescents, d'adultes et de personnes âgées.

La formation, d'une durée de 16 mois, est sanctionnée par le **Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DEME)**.

#### *Les conditions d'inscription pour cette formation*

- Avoir au moins 18 ans à l'entrée en formation
- Être inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi au POLE EMPLOI
- Remplir les conditions de résidence
- Ne pas avoir bénéficié d'une aide à la Continuité territoriale ou du Passeport Mobilité Études dans l'année civile précédent la formation
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à un montant qui vous sera communiqué par LADOM pour la prise en charge des frais pédagogiques.

Aucune condition de titre ou de diplôme n'est requise pour s'inscrire à cette formation. Il faut néanmoins réussir les épreuves de sélection.

**Les inscriptions s'effectuent jusqu'au 17 janvier 2020**

**sur le site internet : <http://www.ifcass.fr>**

L'IFCASS organise des épreuves de sélection permettant d'intégrer au titre de la formation continue la formation préparant au Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DEME)

Le registre des inscriptions est ouvert du 15 novembre 2019 au 17 janvier 2020.

Epreuve écrite : jeudi 23 janvier 2020.

Oraux : mi-février 2020.

Nombre de postes à pourvoir : 10

La formation se déroulera du 30 mars 2020 à juin 2021.

Conditions à remplir pour s'inscrire :

Etre âgé(e) d'au moins 18 ans à l'entrée en formation.

Etre inscrit(e) au Pôle Emploi.

Remplir les conditions de résidence.

Ne pas avoir bénéficié d'une aide à la Continuité territoriale ou du Passeport Mobilité Études dans l'année civile précédent la formation.

Avoir un quotient familial inférieur ou égal à un montant qui vous sera communiqué par LADOM pour la prise en charge des frais pédagogiques.

Aucune condition de titre ou de diplôme n'est requise pour s'inscrire à ces formations. Il faut néanmoins réussir les épreuves de sélection.

Les règlements des épreuves de sélection sont téléchargeables sur le site internet de l'IFCASS : [www.ifcass.fr](http://www.ifcass.fr).

La pré-inscription se fait obligatoirement sur le site internet précité. Celle-ci permettra d'imprimer le dossier d'inscription qui sera à compléter et à retourner au plus tard le 17 janvier 2020 par mail ou par courrier (cachet de la poste faisant foi) à :

IFCASS

Service recrutements et statistiques

119 avenue des Canadiens

76 371 DIEPPE Cedex

Tél : 02 35 82 67 18– Fax : 02 35 84 59 32

Email : [stephanie.coussy@ifcass.fr](mailto:stephanie.coussy@ifcass.fr) – Site : <http://www.ifcass.fr>